

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle de Mayrinhac le Francal - Rocamadour, le 9 juin 2023, à 9 h 30, sous la présidence de Mme Dominique LENFANT, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers Présents : 10

Date de Convocation : 30 mai 2023

PRÉSENTS : M. Didier BAUDET, M. Hugues DELPIERRE, Mme Dominique LENFANT, M. Gérard BLANC, M. Philippe De HOUX, M. Marc LABORIE, Mme GREZE Martine, M. Jean Baptiste JALLET, Mme Sophie VILARD, M. Pierre AMARE, M Philippe LASVAUX,

EXCUSÉ : Mme DAVID LAGORSSE Aurélie, M. Jean Baptiste JALLET, Mme Mireille HEREIL, Mme Cyrielle MENOT

ABSENT :

POUVOIRS : de Mme Mireille HEREIL à Mme Sophie VILARD, de M. Jean Baptiste JALLET à Mme GREZE Martine

Secrétaire de Séance : Mme GREZE Martine



Mme LENFANT ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
Mme Martine GREZE se propose.

1- Approbation procès-verbal réunion du 16 mai 2023

Pas d'observation. Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2- Désignation d'un référent déontologue de l'élu local

L'association des Maires et élus du Lot n'ayant pas transmis la liste des personnes pouvant assurer la fonction de référents déontologues, ce point sera revu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

3- Achat parcelle Zone artisanale par le Symictom

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la demande déposée par M. Le Président du SYMICTOM du Pays de Gourdon pour l'acquisition d'une partie de la parcelle de terrain située dans la zone artisanale de la Gare (parcelle AK 364 pour une superficie de 1150m² //4719 m²) dans le but d'y construire un local à usage d'entrepôt de stockage.

Mme le Maire rappelle que le prix de vente des terrains est fixé à 7.77 € ttc le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, donne un avis favorable pour :

- La vente d'une partie de la parcelle communale référencée section AK 364 située à la zone artisanale de la Gare à Rocamadour
- Fixe le prix de vente à 1150 m² x 7.77 € ttc/m² = 8 935.50 € ttc
- Accepte de prendre en charge les frais de bornage
- Accepte de prendre en charge la création d'une voirie qui desservira cette parcelle
- Délègue Madame le Maire ou un adjoint pour signer l'acte de vente auprès du notaire Maître Beaujean de Gramat.

Pour ce qui est de la voirie à créer il est demandé de prévoir sur le prochain budget une enveloppe de l'ordre de 6000 € TTC.

4- Avenants Marché cabinet d'architectes nouvelle mairie et centre des congrès

Madame le Maire donne connaissance de la demande d'avenant n°3 au marché de Maitrise d'œuvre des architectes Fontaine/Malvy notifié le 30/11/2016 portant sur :

- La séparation de différentes parties du projet dans la perspective d'une cession d'une partie des volumes construits. Cet avenant correspondra à la reprise des plans, coupes et façades, la reprise partielle des plans EXE des réseaux VRD, la reprise partielle des plans EXE de structure et des plans d'armatures, la reprise des plans

EXE et des schémas hydrauliques et électriques, l'établissement d'un permis de construire modificatif, l'établissement pour les lots concernés d'un additif au CCTP et au CDPGF pour les travaux supprimés et /ou rajoutés afin de permettre aux entreprises de chiffrer les plus et moins-values sur leurs ouvrages, l'analyse et la négociation éventuelle des nouveaux devis d'entreprises, l'établissement des avenants correspondants.

- La fixation du coût prévisionnel des travaux arrêté à 2 001 902.70 € ht aux conditions du mois m0
- La fixation du forfait définitif de rémunération arrêté à 209 000 € HT

Après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au projet initial dans la perspective d'une cession de la partie Centre des congrès,

- Valide les termes de l'avenant tel qu'annexé
- Valide et accepte de prendre en charge sur le budget Centre des congrès le coût de cet avenant chiffré à :
 - Fontaine et Malvy : 12 800 € HT soit 15 360 € TTC
 - IGETEC bureau d'études : 19 600 € ht soit 23 520 € TTC
- Valide le nouveau montant du marché de maîtrise d'œuvre qui est porté à :
 - ✓ Montant après avenant n°1 / 209 000 € HT
 - ✓ Montant avenant n°3 / 32 400 € HT
 - ✓ Nouveau Montant du marché / 241 400 € HT
- Délègue Madame le Maire ou un adjoint pour signer les documents relatifs à cet avenant.

5- Taux taxe d'aménagement

Mme le Maire expose les dispositions des articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts disposant des modalités :

- de fixation par le conseil municipal du taux de la taxe d'aménagement
- d'instauration par le conseil municipal d'exonération de taxe d'aménagement.

Considérant que la taxe d'aménagement a été instaurée sur la commune en mars 2012 et que le taux n'a pas été modifié depuis novembre 2015, et qu'il est actuellement fixé à 1.8%

Vu l'article L. 331-1 du code de l'urbanisme

Vu les articles 1635 quater A et suivants du code général des impôts,

Vu l'ordonnance n°2022-883 du 14 juin 2022 relative au transfert à la direction générale des finances publiques de la gestion de la taxe d'aménagement et de la part logement de la

redevance d'archéologie préventive,

Vu le décret n°2023-165 du 7 mars 2023 procédant au transfert des dispositions réglementaires relatives à la taxe d'aménagement et à la taxe d'archéologie préventive dans les annexes 2 et 3 au code général des impôts,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « pour » + 2 pouvoirs, 1 voix « contre » (M. Delpierre), 0 abstention :

- Décide de fixer le taux de la taxe d'aménagement à **1.9 %** sur l'ensemble du territoire de la Commune.

- décide de ne pas mettre en place d'exonération.

- Charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au Directeur des finances publiques.

6- Comptes rendus commissions

- **Présentation projet touristique hors saison à Rocamadour :** Mme le Maire et les élus qui ont participé à la réunion du 1^{er} juin en présence de représentants de Cauvaldex exposent le projet : proposition d'implantation à Rocamadour d'un festival des lanternes pour 4/5 mois d'exploitation hors saison (référence : organisation de festivals en Lituanie)
Les élus présents ne sont pas opposés à l'idée et sont favorables à la poursuite de l'étude de ce projet par Cauvaldex.
- **Présentation projet panneaux photovoltaïques – site de Viroulou :** Mme le Maire a participé le 17 mai à une réunion à la Préfecture du Lot concernant le projet et l'avenir du camp de Viroulou. Il leur a été donné connaissance du projet d'installation de panneaux photovoltaïques au sol – projet pour lequel une étude d'impact doit être réalisée par la DDT avec présentation au Parc Régional et échange avec le SDIS. Le dépôt de permis de construire est envisagé pour juin 2024 – enquête publique en septembre 2024 – début du chantier juin 2026.
- **Eoliennes :** M. De Houx indique qu'il avait un rendez vous le 12 juin pour un projet d'implantation d'éoliennes – rendez-vous qui s'est annulé.
- **L'Agence Postale :** M. Delpierre a participé le 2 juin 2023 au restaurant du Château à une rencontre dédiée aux communes ayant une agence postale communale. Ont été abordés les points suivants : présentation du nouveau contrat de présence postale territoriale 2023-2025 – convention et financements pour améliorer l'accueil de la clientèle – activité et développement des agences postales communales – offre de service en agence postale communale.
M. Delpierre insiste sur la qualité de cette réunion au cours de laquelle il a évoqué le déplacement de l'agence de l'Hospitalet dans les nouveaux locaux de la mairie. Il précise qu'il y a lieu de prendre contact rapidement avec les représentants de la Poste pour évoquer les futurs aménagements – nécessité pour La Poste de prévoir les crédits ; M. Delpierre évoque aussi la possibilité de voir à récupérer l'instruction des demandes de carte d'identité et passeports – travail qui pourrait être délégué à la personne en charge de l'agence postale – Proposition à étudier.

- **Association Anim'Enfance – Saint Sozy** : Mme GREZE et M. JALLET ont participé le 7 juin 2023 à une réunion de l'association Amin'Enfance à Saint Sozy – réunion au cours de laquelle il leur a été présenté le fonctionnement et les budgets de cette structure. 9 enfants de la commune ont fréquenté en 2022 cet établissement pendant les vacances scolaires – Il a été précisé que les enfants des communes non adhérentes (ex Rocamadour) seront toujours acceptés au sein de la structure (sous réserve de places disponibles). Concernant la participation financière sollicitée à hauteur de 3925.45 € Mme Greze confirme que cette somme a été inscrite au budget de la commune et qu'elle sera versée en septembre octobre.

7- Comptes rendus commissions Cauvaldor

- **CIAS** : Mme le Maire et Mme Greze ont assisté à une réunion le 1^{er} juin 2023 à Alvignac – réunion au cours de laquelle ont été présentés les résultats de l'analyse des besoins sociaux du territoire. Etude réalisée par le CIAS de Cauvaldor et le cabinet « Agence Transitions ».
- **Inauguration Complexe sportif de Martel** : M. De Houx a participé le 7 juin 2023 à l'inauguration du gymnase et du dojo de Martel. Il précise que ces structures sont accessibles à toute personne du territoire.

Départ de Mme Greze à 11 h.

8- Questions diverses

- **Bal du 15 juillet 2023** : Mme le Maire indique qu'un bal sera organisé au champ des Pauvres le 15 juillet 2023 avec l'orchestre Collectif 12-46. Une buvette sera tenue par les associations communales.
- **Réunion publique** : Mme le Maire convie les élus à participer à la réunion publique organisée par le Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour, le 15 juin 2023 au relais de Bonnecoste.
- **Rassemblement des arbitres de la Coupe du Monde de Rugby** : Mme le Maire indique que les arbitres de la coupe du monde de rugby seront reçus à Rocamadour du 26 au 30 juin 2023. Diverses activités sur le territoire sont prévues notamment une réception à la mairie au cours de laquelle la citoyenneté d'Honneur de la Commune sera remise au plus jeune des arbitres, ainsi qu'un match le 29 juin au stade de Belveyre auquel pourront participer les enfants de l'école.
- **Motion de soutien aux éleveurs ovins contre le Loup** : M. Blanc relate les difficultés rencontrées par les éleveurs ovins victimes des prédations du loup. Les dégâts ne sont pas seulement économiques, les éleveurs sont à bout, une rencontre doit avoir lieu rapidement avec Mme la Préfète du Lot et M. le Préfet référent loup. Il est proposé de préparer une motion que le Conseil Municipal soutiendra.

- **Opération nationale Sensibilis’Haie** : M. Baudet donne connaissance de l’opération nationale Sensibilis’Haie portée par la Fédération nationale des chasseurs ayant pour but la plantation de haies dans le cadre de chantier éco-participatif. Il précise que la commune pourrait bénéficier de 50 m linéaire de plantation. Le Conseil municipal favorable à ce projet propose de soumettre l’idée d’une haie au stade vers les courts de tennis.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne réclamant la parole, Mme le Maire clôt la séance à 11 heures 15.

Mme le MAIRE,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,